

# Electricité de Strasbourg

---

## **LISTE DES RENSEIGNEMENTS A FOURNIR POUR UN DOSSIER DE BRANCHEMENT EN IMMEUBLE COLLECTIF**

Référentiel Technique A 1222 V1.1

---

Ce document fournit la liste des renseignements et des documents nécessaires au gestionnaire du réseau de distribution afin que celui-ci puisse procéder à l'instruction du dossier et au contrôle in situ avant mise sous tension .

## DOSSIER DE BRANCHEMENT

La norme NF C 14-100 impose au service local de distribution, l'instruction d'un dossier de branchement pour le raccordement de tout nouveau point de branchement collectif.

- Les canalisations collectives doivent être en tout point conformes aux normes et réglementations en vigueur (UTE NFC 14-100)
- Le projet de ces canalisations devra être soumis **avant réalisation**, pour accord préalable à

### ELECTRICITE de STRASBOURG

Département SIC

Groupe Appui Expertise

**67953 STRASBOURG Cedex 9**

N° Tel : 03.88.20.69.63 Fax : 03.88.20.68.80

**qui** instruit le dossier et notifie son accord accompagné d'éventuelles observations au maître d'ouvrage de la construction ou à son mandataire.

### Remarque

Tout dossier n'ayant pas pu faire l'objet d'une instruction avant la réalisation de l'ouvrage et d'une vérification en cours de réalisation de cet ouvrage remet en cause l'intégration de ce dernier et retarde la mise sous tension des installations.

### CONTENU DU DOSSIER

- Nom, **adresse et n° de téléphone** du Maître d'Ouvrage et d'éventuel(s) délégué(s),
- Nom, **adresse et n° de téléphone** du Maître d'Oeuvre et d'éventuel(s) délégué(s),
- Plan de situation de l'opération (échelle environ 1/2000 en urbain dense, 1/5000 à 1/10000 ailleurs),
- Plan de masse de l'opération (échelle environ 1/200 à défaut 1/500),
- Plan avec positionnement des points de livraison à desservir (échelle 1/50),,
- Note de calculs,
- **Mention des** conditions d'accès aux ouvrages de distribution publique, les coupe-circuits principaux, les locaux comptage, les circuits de communication y compris les boîtiers de téléreport,
- Information sur le planning prévu de la réalisation des ouvrages jusqu'aux mises en service,
- Information sur les besoins du chantier (point d'alimentation, puissance, ... )
- Repérage des points de livraison (lettrage, indexage, ... ) ; se rapprocher du service local de distribution pour connaître les règles en vigueur localement,
- Plan de découpage des points à desservir avec leur puissance de dimensionnement,
- Tracés des canalisations électriques projetées (avec mention des autres ouvrages situés à proximité),
- Nomenclature des conducteurs et appareillages prévus avec leur origine (fabricant),
- Dans les immeubles, les conditions d'accès aux ouvrages de distribution publique,
- Dans les bâtiments, nature et caractéristiques des parois supportant les ouvrages.